

**Ordonnance relative à la Fête de la St. Jean et à la
Cour du Samedi.**

Attendu que la fête de la Saint Jean tombe cette année Vendredi, le 24 Juin prochain, et que le jour après est un jour de relâche.

La Cour, ouïes les conclusions des Officiers du Roi, a ordonné et ordonne que la Cour de Samedi, le 25 Juin prochain, se tiendra Lundi, le 27 Juin prochain.

Et sera cette Ordonnance publiée et affichée aux lieux ordinaires afin que personne n'en prétende cause d'ignorance.
